

**SESSION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**Convocation du 08 septembre 2021**

**Affichage du 23 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre, à vingt heures, le **Conseil Municipal de LIGNIERES-CHATELAIN**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hubert AVET**, Maire.

**Etaient présents** : M. Avet Hubert, Mme Boulet Sylvie, M. Crété Adrien, Mme Crété Marie, M. Desplains Yannick, M. Freulet Romain, M. Noblecourt Jean-Michel, M. Ravanne Georges et Mme Stamper Michèle.

**Etaient absentes excusées** : Mme Avet Anaïs et Mme Kutz Caroline.

**Secrétaire de séance** : Mme Crété Marie.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ordre du jour**

- ↳ Présentation projet éolien,
- ↳ Compte-rendu de la séance du 01 juillet 2021,
- ↳ Frais de scolarité,
- ↳ Décision modificative n°1,
- ↳ CC2SO : Pacte de gouvernance,
- ↳ Questions diverses.

**1 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2021 n'est pas équilibré. Il y a plus de dépenses d'investissement que de recettes d'investissement.

La différence est de 0.77 € car l'article 001 Solde d'exécution d'investissement reporté n'a pas été arrondi.

Par conséquent il propose de prendre une décision modificative pour augmenter le compte de recette d'investissement 001 Solde d'exécution d'investissement reporté de 0.77 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à prendre une décision modificative pour augmenter le compte de recette d'investissement 001 Solde d'exécution d'investissement reporté de 0.77 €.

**2 – CC2SO : PACTE DE GOUVERNANCE**

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un dossier de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest intitulé Pacte de Gouvernance. Pour que chacun puisse prendre connaissance de ce dossier il a été transmis par mail.

Afin de présenter les grandes lignes, Monsieur le Maire reprend les termes de la CC2SO : « Ce Pacte de Gouvernance a été instauré par la Loi du 27 septembre 2019 et vise à permettre aux élus de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de la Communauté de Communes. Il doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens et l'échange d'information entre la communauté de communes, les communes membres et les maires. »